

pouvait absolument pas être question de les relâcher. Lorsqu'il a été question de sauf-conduit, c'est seulement la possibilité de transporter les auteurs de l'enlèvement eux-mêmes hors du Canada que nous avions à l'esprit.

Peu après que le communiqué initial fut venu à la connaissance du public, nous avons informé par courtoisie les Gouvernements de Cuba et d'Algérie que le communiqué mentionnait leurs pays; c'est à partir de ce moment que nous sommes restés en contact avec les deux gouvernements en question.

Nous nous sommes d'abord efforcés de savoir ce qu'il convenait de faire de la série de demandes inacceptables en face desquelles nous nous trouvions. Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec ont essayé de déterminer dans quelle mesure ces gens pouvaient être influencés et ce que l'on pouvait faire pour les empêcher de commettre un meurtre. Dans une première étape, le souci principal du Gouvernement était de ne pas rompre le dialogue pendant que l'on prenait la situation en mains... C'est la raison pour laquelle on a radiodiffusé le manifeste comme le demandaient les ravisseurs, et pour laquelle également on leur a offert de négocier.

Le 10 octobre, lorsque le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a mis plus nettement en lumière la position officielle, il a indiqué entre autres choses que l'on accorderait un sauf-conduit aux auteurs de l'enlèvement contre la libération de M. Cross.

Était-il possible alors de se rendre compte des dispositions des ravisseurs ?

Nous nous sommes efforcés d'analyser attentivement tout ce qui nous venait d'eux. Certains signes dans plusieurs de leurs communiqués montraient que la soi-disant « Cellule Libération » n'était nullement empressée de tuer M. Cross. Le Gouvernement avait déjà fait certains gestes, comme celui de radiodiffuser ce que les auteurs de l'enlèvement appelaient le manifeste. La date limite fixée pour l'exécution de M. Cross a passé sans encombre et chacun a pu se rendre compte peu à peu que ces gens pourraient bien profiter de l'occasion qui leur était fournie de se tirer du mauvais pas dans lequel ils s'étaient fourvoyés. Ils ont rapidement abandonné quelques-unes de leurs conditions; ils ont déclaré par exemple qu'ils n'assassineraient pas pour une question de dollars. Les différences entre les divers communiqués étaient suffisantes pour nous permettre de penser que la situation était encore fluide et que les ravisseurs ne seraient pas nécessairement aussi intransigeants qu'ils l'avaient laissé entendre au début. La situation s'est par malheur radicalement dégradée à la suite de l'enlèvement de M. Laporte qui a suivi, et en raison de l'attitude inflexible adoptée par ses ravisseurs.

Pouvez-vous donner quelques précisions sur les accords relatifs au sauf-conduit

La seule discussion que nous ayons jamais eue avec les autorités cubaines et algériennes portait sur des accords de sauf-conduit pour les auteurs de l'enlèvement. Il n'a jamais été question, dans notre esprit, qu'elles accueillent le